



Paris, le 21 juin 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Infinitis propose d'investir dans une industrie culturelle performante et de bénéficier d'avantages fiscaux**

*Infinitis, premier groupement de CGPI reconnu pour son dynamisme et sa capacité d'innovation, propose un placement original bénéficiant d'avantages fiscaux ISF et IR. Cette offre, dont Infinitis bénéficie d'une exclusivité nationale, est accessible et disponible à tous les clients des CGPI membres ou non.*

**En investissant en direct dans une œuvre cinématographique**, les investisseurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 18% sur l'IR (jusqu'à 100 000 € investis pour un couple) et 50% sur l'ISF (jusqu'à 90.000 € investis).

#### **Un risque mesuré**

Le modèle économique a été élaboré par les plus grands spécialistes de l'innovation financière et des médias. Ce modèle s'appuie sur les "love money", c'est à dire des investisseurs "friends and family" (réseaux et famille) faisant la démarche d'investir de gré à gré dans une PME du cinéma.

#### **Une industrie culturelle performante**

Le cinéma en France : 206,5 millions d'entrées en 2010 (record depuis 1967).

L'effet de cliquet : une fois acquises, les entrées salles ne peuvent baisser et de leur nombre découlent d'autres revenus dérivés (ventes de DVD, diffusions télé, nouveaux médias, etc.).

La rentabilité de l'industrie du cinéma est de 6% par an en moyenne.

#### **Le petit plus :**

Les investisseurs peuvent participer à la production d'un film, rencontrer les cinéastes et comédiens et participer à l'avant-première du film !!

---

#### **A propos d'Infinitis** ([www.infinitis.fr](http://www.infinitis.fr))

INFINITIS, lancé officiellement en janvier 2009 par Bruno Delpout, est un groupement de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, construit autour de trois valeurs essentielles : **Proximité, Indépendance et Compétence** et développant un concept unique.

Infinitis offre au CGPI un ensemble d'outils, de process et de services pour lui permettre d'exercer dans les meilleures conditions son activité avec un objectif principal : le développement commercial et la valorisation de son cabinet **sans remise en cause de son indépendance et sans aucune cession de pourcentage sur son chiffre d'affaires.**

***Un ensemble de services à très forte valeur ajoutée permet de répondre aux quatre préoccupations majeures d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, à savoir :***

- ✓ la réduction des tâches administratives, le développement commercial, la réduction des charges fixes
- ✓ et l'accompagnement dans la mise en conformité par rapport à la réglementation.

**Les grands principes du groupement :**

- ✓ Chaque cabinet reste totalement indépendant et est libre de partir à tout moment sans contrainte.
- ✓ La rémunération du CGPI n'est pas impactée puisque le groupement a passé des accords avec les fournisseurs en contrepartie des services qu'ils apportent : Animation du réseau, back office de qualité pour fluidifier la gestion, contrôle des commissions, ....
- ✓ Aucune exclusivité n'est imposée c'est la raison pour laquelle des cabinets historiques ont rejoint le groupement (le plus ancien a 15 ans), ou des cabinets de taille significative (le plus important à 220 millions d'encours) ou des adhérents de Groupements purement associatifs pour compléter les services à leur disposition.
- ✓ des partenariats privilégiés avec les principaux prestataires de services auprès de la profession (Harvest, CGPA,...) ont été pris, ce qui permet de réduire sensiblement le coût des charges fixes des cabinets adhérents.

---

**Contact presse : Patricia Ouaki - 01 44 40 24 01 - [patricia.ouaki@forcemedia.fr](mailto:patricia.ouaki@forcemedia.fr)**